



**Épalinges**  
Commune

## **Réponse de la Municipalité à une interpellation**

---

« Réemploi des éléments de construction » déposée par  
Mme la Conseillère communale Marisa Dürst

---

### **Service de l'urbanisme, architecture, énergie & durabilité (U,A,E&D)**

Mme la Municipale Marisa Dürst

Réponse à l'interpellation adoptée par la Municipalité le 13.01.2025

## **Table des matières**



<b>1.</b>	<b>Objet de l'interpellation .....</b>	<b>2</b>
<b>2.</b>	<b>Réponse de la Municipalité .....</b>	<b>3</b>
1.1	La formation .....	3
1.2	La rédaction d'une directive interne sur le réemploi .....	4
1.3	L'intégration dans les appels d'offres de critères liés au réemploi .....	4

## **1. Objet de l'interpellation**

Lors de la séance du Conseil communal du 8 novembre 2022, Mme la Conseillère communale Marisa Dürst a déposé l'interpellation suivante :

*Dans quelques semaines, voire quelques mois, notre Conseil communal devra se prononcer sur la construction d'infrastructures liées au chauffage à distance. Si le site de la voirie est retenu et accepté par notre organe délibératif, un bâtiment devra être détruit. Construit relativement récemment, tout porte à croire que les portes, fenêtres, parois, poutres, charpente, façades, voire éléments structurels sont encore en bon état.*

*Avant de nous présenter un projet tout ficelé, je souhaite interpellier la Municipalité sur les aspects suivants :*

- 1. Dans quelle mesure le projet intègre-t-il le réemploi, dans le nouveau bâtiment, des éléments de construction du bâtiment qu'elle envisage de déconstruire ?*
- 2. Quels éléments seront-ils réemployés dans la nouvelle construction ?*
- 3. Est-il possible de faire évoluer le projet afin d'intégrer au maximum le réemploi d'éléments de construction existants ?*
- 4. De quelle manière la Municipalité compte-t-elle intégrer la politique du réemploi dans les futurs projets de construction et de rénovation ?*

*Je remercie la Municipalité des réponses qu'elle apportera à mon interpellation.*

*Marisa Dürst*



## **2. Réponse de la Municipalité**

Lors de la séance du Conseil communal du 8 novembre 2022, Mme Marisa Dürst, alors Conseillère communale, interpellait la Municipalité sur la thématique du réemploi lors des rénovations et constructions de bâtiments. Le 7 février 2023, la Municipalité annonçait qu'elle répondrait à cette interpellation dans le préavis concernant la centrale de chauffe à la voirie. Ce projet étant abandonné, la Municipalité n'a, jusqu'à ce jour, pas encore répondu à cette interpellation. Aujourd'hui, en réponse à cette interpellation, elle souhaite informer le Conseil communal de l'orientation qu'elle prend en matière de réemploi de matériaux de construction.

En Suisse, 17 millions de tonnes de matériaux de déconstruction sont générés chaque année, dont la plupart sont recyclés (75%), mis en décharge (20%) ou incinérés (4%). Seule une infime partie des éléments de construction réutilisables sont actuellement intégrés dans les constructions ou les rénovations. Pourtant, le réemploi de matériaux de construction possède de nombreuses vertus. Il vise à lutter contre le gaspillage des ressources énergétiques et des matières premières, à économiser toute l'énergie grise qu'aurait consommée la fabrication de nouveaux éléments de construction ainsi que leur transport, à éliminer toutes formes de pollution et, in fine, à réduire les émissions de CO2. Au niveau écologique, la réutilisation de matériaux présente un avantage bien plus important que le recyclage.

Pour toutes ces raisons, depuis quelques mois, la Municipalité entend donner un signal en faveur du réemploi des éléments et matériaux de construction en s'engageant dans un processus qui comprend trois axes :

1. la formation ;
2. La rédaction d'une directive interne sur le réemploi ;
3. L'intégration dans les appels d'offres de critères liés au réemploi.

Avant de développer ces trois points, la Municipalité souhaite signaler que des contacts et rencontres entre Mme la Municipale Marisa Dürst, M. Nicolas Siniciali, délégué à l'énergie et Mme Samira Dubart, déléguée au développement durable à la Ville de Lausanne ont eu lieu afin, d'une part, de connaître la politique lausannoise dans ce domaine et, d'autre part, de voir dans quelle mesure des synergies peuvent être envisagées. Pour information, la Ville de Lausanne a ouvert, fin octobre 2024, une ressourcerie derrière les halles nord de Beaulieu. Cet espace valorise les matériaux de chantier en bon état.

### **1.1 La formation**

Au mois de janvier 2025, plusieurs collaborateurs communaux du Service U,A,E&D, ainsi qu'un collaborateur du Service des travaux & environnement ont suivi une formation sur le réemploi organisée par l'association Matériuum. Cette formation vise à apporter des bases sur cette thématique, des outils concrets et un support sur le terrain. La première journée était consacrée au contexte réglementaire et du marché avec un cas pratique de réalisation d'un inventaire des matériaux réemployables sur un bâtiment communal. La deuxième journée a été l'occasion d'apprendre comment réaliser une stratégie de réemploi avec un cas pratique de pilotage de projet pour une bonne gestion des coûts et des plannings.

## 1.2 La rédaction d'une directive interne sur le réemploi

Afin d'inscrire cette orientation stratégique dans la politique urbanistique et architecturale de la Commune d'Épalinges, une directive sera élaborée au sein du service U,A,E&D au courant de l'année 2025. Ce document permettra de définir les objectifs, les procédés et les filières pour mener à bien cette orientation. La mise en place d'une politique de réemploi est rendue possible seulement si une anticipation sur les plannings de rénovation, de déconstruction et de construction est faite.

## 1.3 L'intégration dans les appels d'offres de critères liés au réemploi

Des critères de réemploi seront intégrés dans le cadre de certains projets de rénovation et de construction.

La Municipalité est consciente des nombreux obstacles à surmonter pour la mise en œuvre de cette stratégie de réemploi. Il existe de nombreuses contraintes, notamment :

- légales et normatives (énergie, sécurité, responsabilité) ;
- programmatiques (locaux ou éléments de construction aux exigences spécifiques en terme de dimensions) ;
- disponibilité des matériaux usagés au moment de la construction ;
- esthétiques ;
- budgétaires (investissement plus important pour la planification, les transports, la dépose et repose soignée).

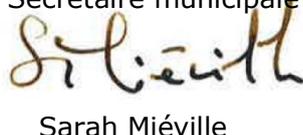
Mais la construction durable et le réemploi sont incontournables pour mettre en œuvre les objectifs environnementaux que la Suisse s'est fixée, notamment le zéro net 2050. Il appartient aux cantons et communes d'agir dans ce sens en adaptant leurs pratiques.

Épalinges, le 13.01.2025

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  
  
Alain Monod



La Secrétaire municipale  
  
Sarah Miéville